



C.G.T - P.J.J. - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL Cedex.

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires –
4, boulevard du Palais - 75001 PARIS.

L'U.G.S.P - C.G.T. - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL Cedex

À
Madame la Garde des Sceaux
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Montreuil, le 27 août 2013.

Madame la Ministre,

En forte attente d'un changement radical de politique pénale, nos organisations professionnelles ont toujours montré leur volontarisme sur cette question et leur force de proposition.

A travers elles, les personnels que nous représentons doivent absolument prendre toute leur part dans le processus engagé du projet de loi que vous portez.

Nos connaissances des publics et des phénomènes de délinquance mais également notre expérience en tant que professionnels de la Justice doivent être prises en compte et nourrir le nécessaire débat sur les questions d'exécution des peines.

Nous ne pouvons continuer à découvrir les détails avérés ou supposés de ce projet par la presse interposée.

Nous avons, certes, été en partie consultés sur les grandes lignes de ce projet de loi par votre cabinet mais cela ne saurait suffire, tout comme nos interpellations auprès des groupes parlementaires ne sauront infléchir les débats s'ils reposent sur des bases peu ambitieuses.

Cette réforme a déjà trop tardé et reporter en 2014 l'examen au Parlement est impensable. Nous comptons sur toute votre détermination pour que ce texte ne soit pas davantage dilué dans le temps.

Par ailleurs, vos annonces, ces derniers jours sur la création d'une « peine de probation » rebaptisée « contrainte pénale » ne nous en disent pas davantage sur le contenu exact de cette mesure pénale. Nous pensons qu'elle ne pourra trouver d'écho auprès des publics et de la société mais également des professionnels de la Justice que si elle est de nature à remplacer les mesures de milieu ouvert existantes et à simplifier les procédures.

Dans la presse toujours, nous avons appris que des arbitrages seraient rendus en fin de semaine. Ceux-ci ne peuvent se jouer exclusivement sur la base d'arguments des différents cabinets ministériels (le vôtre et celui du ministère de l'Intérieur).

Nous pensons en effet qu'un tel texte devrait être discuté en amont article par article avec les organisations représentatives concernées. Nous pensons également que cette réforme doit être accompagnée de mesures permettant sa mise en œuvre : moyens humains et budgétaires principalement. Son étude d'impact ne manquera pas de le souligner mais ne pourra rester une déclaration d'intention comme le fut celle de la loi pénitentiaire. En ce sens les déclarations du

premier ministre ne parlant de moyens supplémentaires, en 2014, que pour l'Education et la Police ne peuvent que nous inquiéter.

Vous connaissez l'état de nos tribunaux, de nos prisons et de nos services pénitentiaires d'insertion et de probation, sans parler de la protection judiciaire de la jeunesse. Celui ne doit pas être sous-estimé.

Ainsi, vous l'aurez compris, Madame la Ministre, nous sommes dans l'attente d'une information sur les détails de ce projet de texte et d'un espace de discussion.

Parce que chaque jour, le feuilleton médiatique de la réforme pénale laisse libre cours à toutes les réactions les plus populistes. Parce que de ce fait le débat est faussé d'avance, nous devons y apporter notre éclairage.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Les organisations CGT du ministère de la Justice,